



Liberté Égalité Fraternité

# **GUIDE UTILISATEUR:** PORTAIL EMPLOYEURS







# **Sommaire**

- 1. Qu'est-ce que SOLTéA?
- 2. Accès au portail employeurs
- 3. Les différentes fonctionnalités de la plateforme
  - 3.1. Regrouper mes SIRET grâce à la fonctionnalité « Mes groupes »
  - 3.2. Rechercher un établissement bénéficiaire
  - 3.3. Répartir le solde de la taxe d'apprentissage
    - 3.3.1 Utilisation de la page « Synthèse » du 26 mai à fin juin 2025
    - 3.3.2 Utilisation de la page « Synthèse » de fin juin 2025 à la fin de la campagne de répartition
    - 3.3.3 Utilisation de la page « Synthèse » en cas de création de groupe de SIRET
  - 3.4. Constituer un panier de répartition similaire à une campagne précédente
  - 3.5. Suivre les versements effectués aux établissements
  - 3.6. Gérer mes contacts
- 4. La FAQ de la plateforme (foire aux questions)
- 5. Annexe
  - 5.1 Cas pratique : comment créer des groupes







# 1. Qu'est-ce que SOLTéA?





# Qu'est-ce que SOLTéA?



SOLTéA est un service en ligne dédié aux employeurs redevables du solde de la taxe d'apprentissage et aux établissements habilités à le percevoir. Cette plateforme nationale, entrée unique pour tous les employeurs redevables, leur permet d'exprimer leurs souhaits de répartition vers des établissements, des composantes ou établissements secondaires ou des formations éligibles.

Depuis mai 2023, plus aucune somme ne peut être directement adressée aux établissements par les employeurs. Les subventions en nature aux centres de formation d'apprentis sous forme d'équipement et de matériel demeurent possibles mais ne sont pas gérées sur la plateforme.

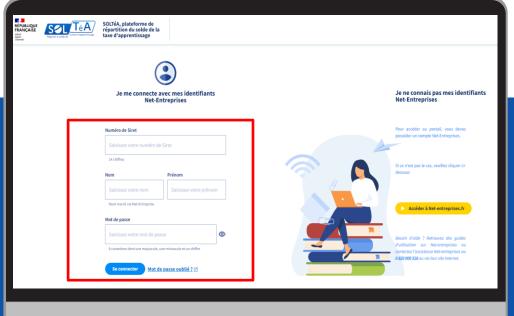




# 2. Accès au portail employeurs







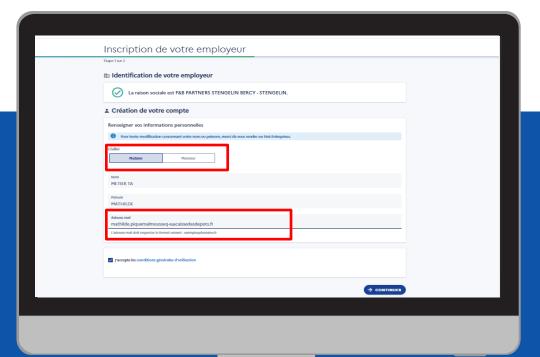
Après avoir activé votre habilitation à Net-entreprises, vous pouvez vous connecter à SOLTéA en renseignant vos identifiants Net-entreprises :

- SIRET
- Nom
- Prénom
- · Et votre mot de passe

Pour en savoir plus sur comment activer votre habilitation Net-entreprises, veuillez consulter le « Guide démarrage net-entreprises » mono/multisirets disponible <u>ici</u>







Lors de votre première connexion, vous devez paramétrer votre compte en indiquant :

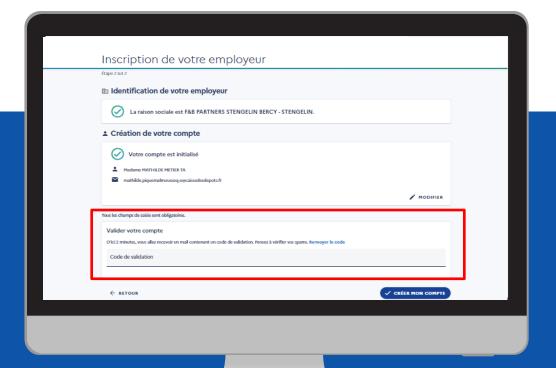
- · votre civilité
- adresse mail

Puis accepter les conditions générales d'utilisation.

À noter : le code d'activation de votre compte sera envoyé à l'adresse mail renseignée (n'oubliez pas de vérifier dans les spams).







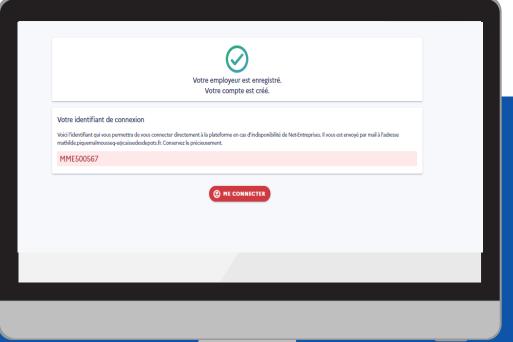
Un mail contenant un code de validation va vous être envoyé à l'adresse renseignée lors de l'inscription.

Vous devez le saisir dans la rubrique

« valider votre compte », puis cliquer sur







Une page de confirmation de la création de votre compte apparaît. Pour utiliser les services, cliquez sur « me connecter ».

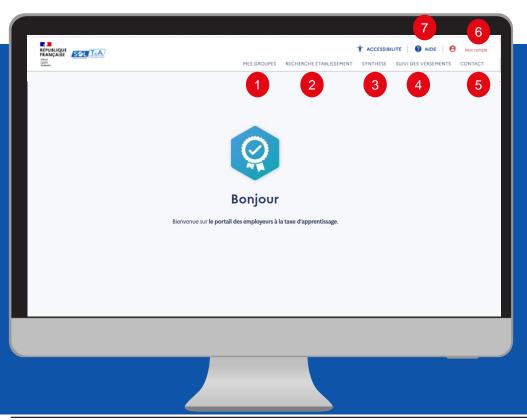




# 3. Les différentes fonctionnalités du portail employeur







#### Les principales fonctionnalités de la plateforme SOLTéA :

- 1- MES GROUPES : pour regrouper mes établissements si j'en ai plusieurs et réaliser un seul panier de répartition
- 2-RECHERCHE ÉTABLISSEMENT : pour rechercher les établissements habilités que je souhaite soutenir
- 3- SYNTHÈSE : pour visualiser les établissements que j'ai sélectionnés, les informer de mes vœux d'attribution, répartir mes crédits ou bien pour constituer le même panier de répartition que l'année précédente
- 4- SUIVI DES VERSEMENTS : pour accéder au tableau récapitulatif des versements effectués vers les établissements bénéficiaires.
- 5- CONTACT : pour renseigner mes contacts à destination des établissements sélectionnés
- 6- MON COMPTE : pour accéder à mes informations et paramétrer mon compte, ainsi que gérer les droits du compte des autres utilisateurs
- 7- ASSISTANCE : pour accéder à la FAQ et au formulaire de contact.

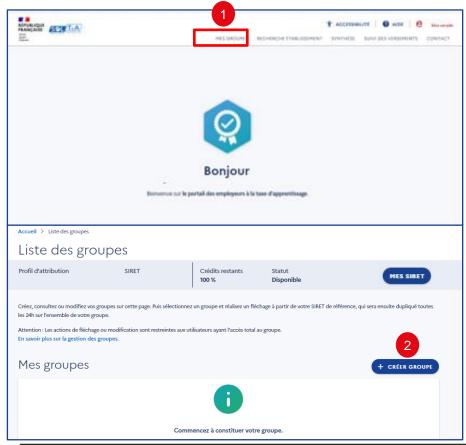




# 3.1. Regrouper mes SIRET grâce à la fonctionnalité « Mes groupes »







La fonctionnalité « mes groupes » permet aux entreprises multi-SIRET de constituer un groupe de plusieurs établissements afin de répartir leur solde avec un seul SIRET appelé SIRET de référence. La répartition effectuée avec ce dernier sera ensuite dupliquée automatiquement sur les autres SIRET qui composent ce même groupe.

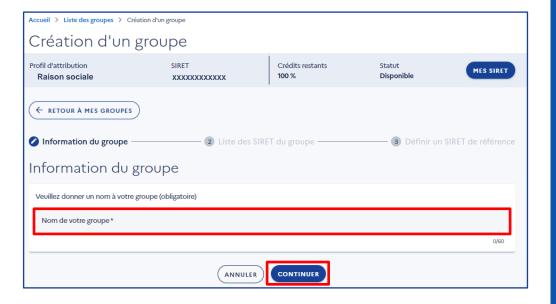
Important : avant d'utiliser la fonctionnalité « Mes groupes », assurez-vous que vos SIRET assujettis au solde de la taxe d'apprentissage et pour lesquels vous êtes habilités à répartir le solde soit visibles sur SOLTéA dans l'onglet « Mes Siret ». Si vous ne retrouvez pas un SIRET, contactez l'administrateur de votre compte net-entreprises afin qu'il vous octroie l'habilitation nécessaire. Consultez le <u>Guide de démarrage Net-entreprises</u> pour vous aider dans cette étape.

Comment créer un groupe ?

Pour créer un groupe, vous devez vous rendre sur l'onglet « Mes groupes » puis cliquer sur « Créer mes groupes »







Une page « création de groupe » s'ouvre. Elle vous permet de créer un groupe en 3 étapes :

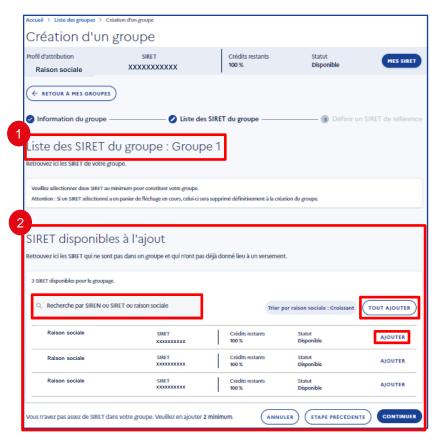
- 1/ Information du groupe : vous nommez votre groupe
- 2/ SIRET du groupe : vous-sélectionnez les SIRET composant votre groupe
- 3/ Définir le SIRET de référence : vous le SIRET avec lequel vous allez faire votre fléchage

## Étape 1 : information du groupe

À cette étape nommez votre groupe, puis cliquez sur « Continuer »







### Étape 2 : Les SIRET du groupe

C'est à cette étape que vous regroupez concrètement vos SIRET et que vous voyez s'afficher sur la page :

- 1. La liste des SIRET que vous ajoutez à ce groupe
- 2. La liste des SIRET disponibles à l'ajout

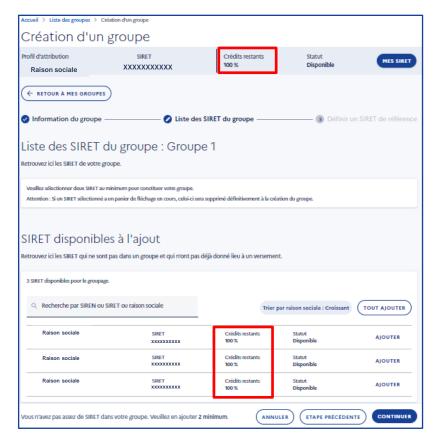
Dans la liste des SIRET disponibles à l'ajout, vous pouvez ajouter les SIRET en masse en cliquant sur « Tout ajouter » ou bien rechercher les SIRET par SIREN, SIRET ou raison sociale sur le champ de recherche et les ajouter un par un en cliquant sur « Ajouter ».

À noter que vous devez ajouter au minimum 2 SIRET dans votre groupe. Aussi, vous pouvez créer autant de groupe que vous le souhaitez, cependant, un SIRET ne pourra pas faire partie de deux groupes différents.

Important : pour retrouver l'ensemble des SIRET dans la liste des SIRET disponibles à l'ajout, vous devez constituer et paramétrer votre portefeuille dans net-entreprises afin d'activer les habilitations.





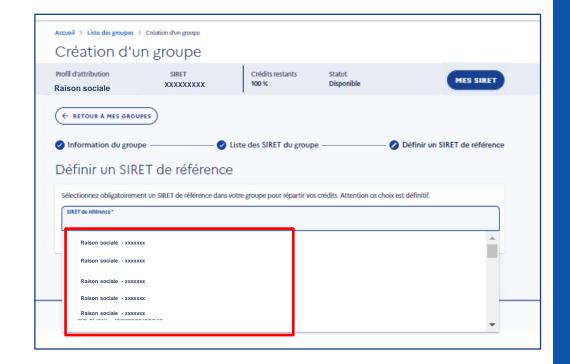


Pour information : lorsque vous ajoutez un SIRET dans un groupe, vous ne pouvez plus répartir vos crédits avec ce dernier. Pour répartir vos crédits vous devez utiliser votre SIRET de référence. La répartition depuis le SIRET de référence est dupliquée au bout de 24h sur l'ensemble des SIRET qui constituent le groupe. Si vous modifiez votre répartition, des mises à jour ont lieu toutes les 24h et une dernière mise à jour a lieu avant le calcul du versement. Attention : une fois le versement bancaire effectué sur l'un des SIRET du groupe, la modification ou la suppression de ce dernier n'est plus possible.

Pour en savoir plus sur comment répartir vos crédits, reportez-vous aux parties <u>« Rechercher un établissement bénéficiaire</u> » ou <u>« Répartir le solde de la taxe d'apprentissage</u> » de ce guide ou bien encore, <u>« consultez la FAQ »</u>







### Étape 3 : définir un SIRET de référence

Définissez votre SIRET de référence parmi la liste disponible.

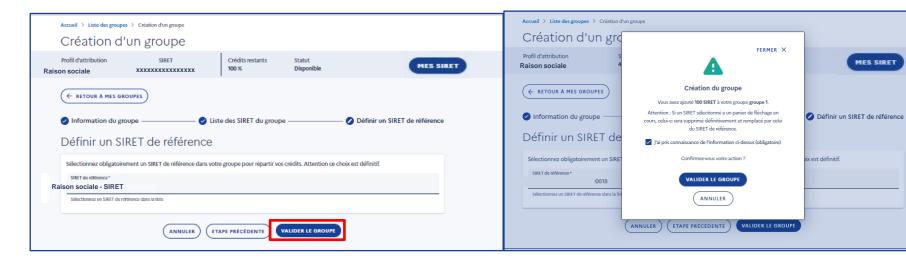
#### Attention:

- → le SIRET de référence ne pourra ni être modifié, ni retiré du groupe.
- → si vous souhaitez ajouter ou supprimer des SIRET d'un groupe et que vous avez déjà réparti vos crédits sur ce groupe, chaque SIRET supprimé ou ajouté perdra la répartition saisie pour le groupe.

MES SIRET







Cliquez sur « Valider le groupe ».

Une pop-in apparaît vous informant que si vous avez un panier de répartition en cours sur un des SIRET que vous avez regroupé, celui-ci sera supprimé au moment où vous validerez le groupe.

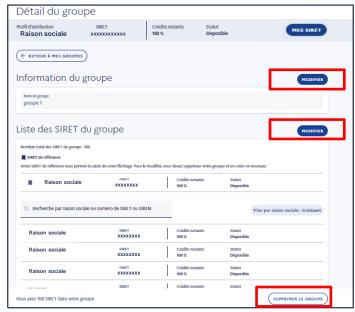






### Liste des groupes

_					
il d'attribution ilson sociale	ххх	SIRET	Crédits restants 100 %	Statut <b>Disponible</b>	MES SIRET
z, consultez ou modifie 4h sur l'ensemble de vo		is sur cette page. Puis sé	électionnez un groupe et réalisez	un fléchage à partir de votre SIRET de r	éférence, qui sera ensuite dupliqué tout
ntion : Les actions de fle avoir plus sur la gestion	-		ntes aux utilisateurs ayant l'accès	s total au groupe.	
oc groupo					
es groupe	5				+ CRÉER GROUI
tal: 4 groupes					
Groupe 1 - 713 SIRET				VOIR LE	DETAIL SELECTIONNER
	xxxxxx	3   Crédit restant : 09	%	VOIR LE	DÉTAIL
Groupe 1 - 713 SIRET SIRET de référence : Groupe 2 - 193 SIRET			%	VOIR LE	
Groupe 1-713 SIRET SIRET de référence :	XXXXXX		K SIRET	VOIR LE	DÉTAIL SÉLECTIONNER VOIR LE DÉTAIL
Groupe 1 - 713 SIRET SIRET de référence : Groupe 2 - 193 SIRET	xxxxxx		-		VOIR LE DÉTAIL
Groupe 1 - 713 SIRET SIRET de référence : Groupe 2 - 193 SIRET SIRET de référence	xxxxxx		SIRET	VOIR LE	VOIR LE DÉTAIL
Groupe 1 - 713 SIRET SIRET de référence : Groupe 2 - 193 SIRET SIRET de référence Groupe 4 - 2122 SIRET	xxxxxx	Crédit restant :	SIRET		VOIR LE DÉTAIL DÉTAIL SÉLECTIONNER



Une fois votre groupe créé, vous pouvez cliquer sur « Voir le détail » pour modifier les informations ou la liste des SIRET de votre groupe, ou bien encore supprimer votre groupe.

En tant qu'entreprises multi-siret ou bien en tant qu'entreprise ayant créé un groupe, vous devez vous positionner sur le SIRET de référence pour répartir vos crédits. Pour cela, depuis l'onglet « Mes groupes », cliquez sur le bouton « Sélectionner » de votre groupe. Pour en savoir plus consultez la FAQ et la partie « Répartir le solde de la taxe d'apprentissage » de ce guide.

Attention : si un virement bancaire a déjà été effectué pour ce groupe, au titre de la campagne en cours, vous ne pouvez plus modifier ou supprimer ce groupe jusqu'à la fin de cette campagne (statut clos).







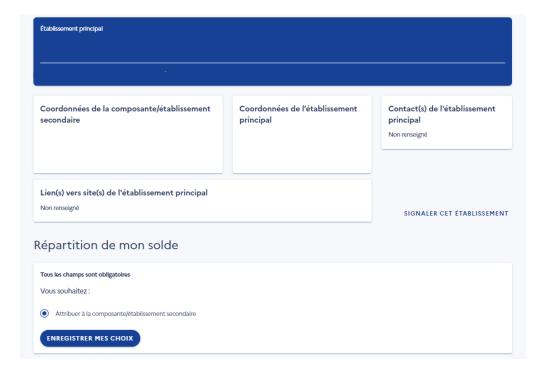
# 3.2. Rechercher un établissement bénéficiaire





# Vos recherches peuvent porter sur :

**1- Un établissement simple** : Vous recherchez cet établissement

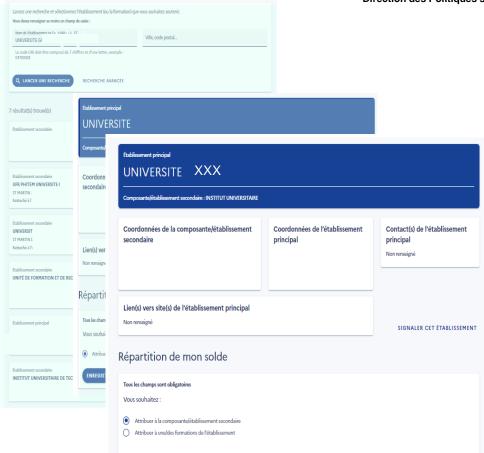






# Vos recherches peuvent porter sur :

2- Un établissement avec composantes : Vous recherchez cet établissement dans son ensemble, ou spécifiquement une ou plusieurs de ses composantes (Exemple: UFR, IUT, ... dans une université)



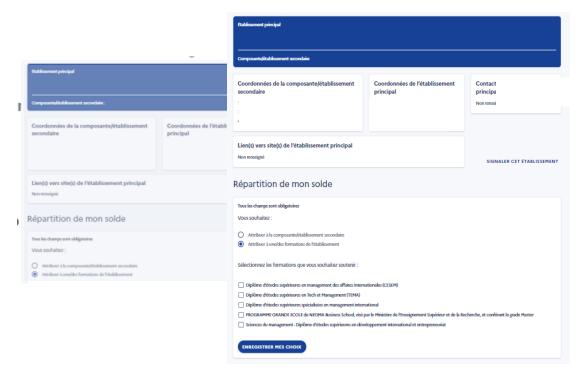






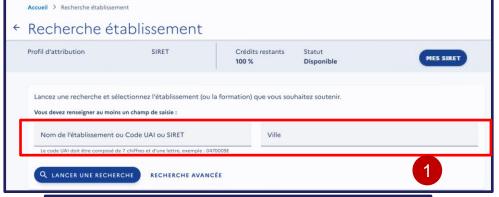
# Vos recherches peuvent porter sur :

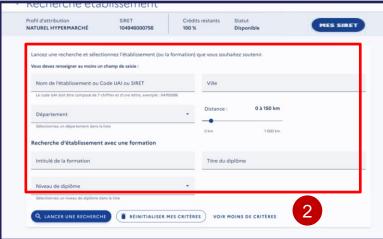
3- Une formation ou des formations dans un établissement simple ou au sein d'une composante











Le moteur de recherche « SOLTéA » permet d'accéder à une recherche simple ou à une recherche avancée :

- 1. RECHERCHE SIMPLE : en renseignant le nom de l'établissement, code UAI, SIGLE, SIRET ou la ville
- 2. RECHERCHE AVANCÉE : par département ou par formation avec l'intitulé de la formation, titre du diplôme et niveau de diplôme, la catégorie juridique.

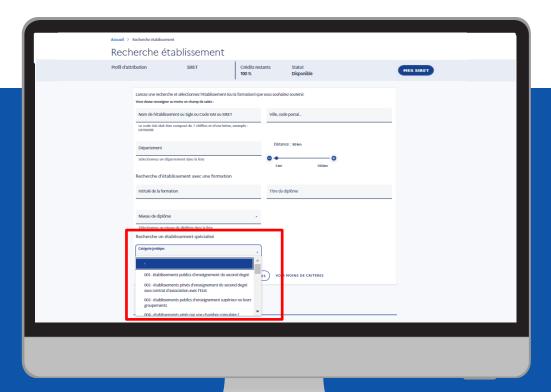




Une gestion Caisse des Dépôts







### Focus sur la catégorie juridique :

La catégorie juridique d'un établissement est définie par le code du travail.

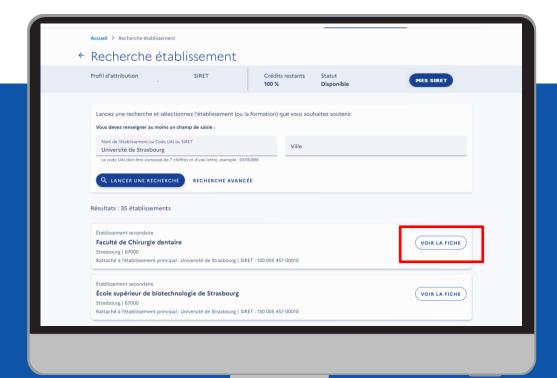
Elle rend compte de la raison juridique pour laquelle cet établissement a été habilité, c'est-à-dire de son activité (formation, insertion ou orientation ...).

Pour rechercher les établissements par leur catégorie, cliquez sur « Recherche avancée » pour faire apparaître le champ « Catégorie juridique » et utilisez le menu déroulant pour parcourir l'ensemble des catégories.

Vous pourrez ainsi explorer la diversité des établissements habilités.





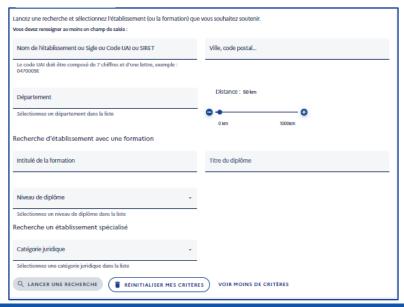


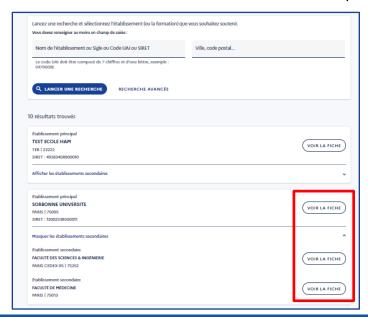
#### Autres cas de recherche :

- Vous avez recherché un SIRET, SOLTéA vous restitue l'établissement principal et ses composantes éventuelles
- 2) Vous avez recherché un code UAI, une catégorie juridique, un sigle ou un nom d'établissement ou de composante, SOLTéA vous restitue cet établissement ou cette composante spécifiquement
- 3) Vous avez recherché une formation, SOLTéA vous restitue le ou les établissements ou composantes qui dispensent cette formation









Une fois la recherche effectuée, le moteur de recherche restitue les établissements habilités de manière aléatoire.

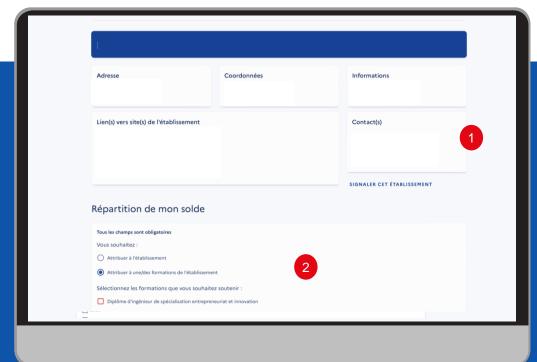
Bon à savoir : vous pouvez combiner plusieurs critères pour affiner votre recherche.

Certains établissements comprennent une ou des composantes. Pour les découvrir dérouler son menu.

Vous pouvez consulter la fiche d'informations de l'établissement principal ou de l'établissement secondaire en cliquant sur le bouton « Voir la fiche» associée à la composante.







#### Important:

L'attribution des crédits peut se faire au bénéfice d'un établissement principal ou d'une composante ou de ses formations.

Vous pouvez passer directement de la fiche de l'établissement principal à celles de ses composantes.

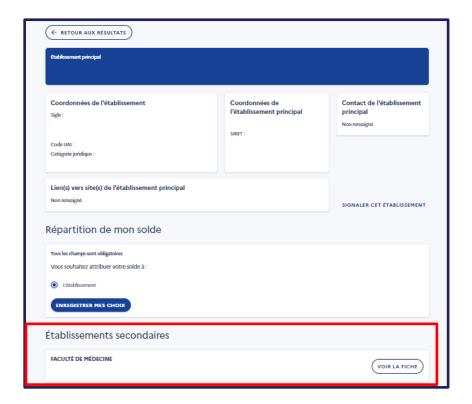
La page dédiée à la fiche de l'établissement principal vous permet de :

- 1. Visualiser les informations de l'établissement sélectionné :
- Coordonnées de l'établissement principal
- La liste des personnes à contacter
- Lien(s) vers le ou les site(s) de l'établissement principal
- 2. Sélectionner le mode de répartition souhaité :
- Attribuer spécifiquement à une / des formations de l'établissement









Ainsi, en bas de page, de la fiche établissement principal, vous retrouvez la liste des composantes secondaires. Vous pouvez consulter leur fiche en cliquant sur « Voir la fiche ».

La page dédiée à la fiche de l'établissement secondaire vous permet de :

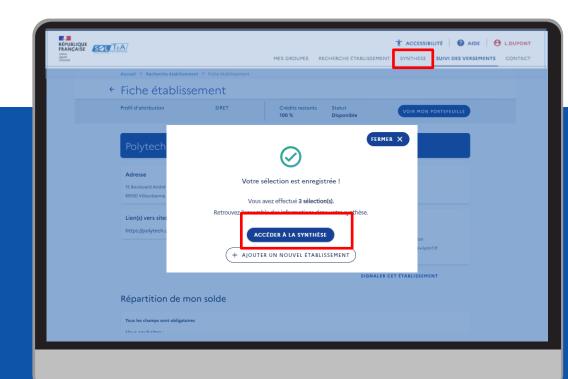
- 1. Visualiser les informations de l'établissement sélectionné :
- Coordonnées de la composante / établissement secondaire
- Coordonnées de l'établissement principal
- La liste des personnes à contacter
- Lien(s) vers le ou les site(s) de l'établissement principal
- 2. Sélectionner le mode de répartition souhaité :
- Attribuer spécifiquement à une / des formations de l'établissement secondaire





Après avoir sélectionné le ou les établissements/formations que vous souhaitez soutenir, enregistrez vos choix pour accéder à la synthèse de vos attributions.

Vous pouvez accéder à la synthèse soit en cliquant sur le bouton « Accéder à la synthèse » de la pop-in de confirmation ou en cliquant directement sur l'onglet « Synthèse ».







# 3.3. Répartir le solde de la taxe d'apprentissage





# Les fonctionnalités de répartition de vos crédits évoluent par rapport à 2023 et 2024 :

# L'ergonomie générale de la page de synthèse :

Une frise chronologique et un tableau de bord de votre répartition ont été ajoutés pour vous fournir des données de pilotage pendant la campagne. La saisie de vos vœux de répartition est simplifiée : vous pouvez saisir directement vos pourcentages dans votre sélection.

# Jusqu'en juin :

Si vous le souhaitez, vous pouvez saisir le montant total que vous estimez avoir à répartir pour votre établissement.

<u>NB</u> : cette saisie est estimative. Elle n'a pas de valeur engageante pour vous et SOLTéA ne conservera que votre répartition en pourcentages.

Les pourcentages de répartition que vous saisissez ensuite sont automatiquement convertis en euros sur la base de ce montant estimatif.

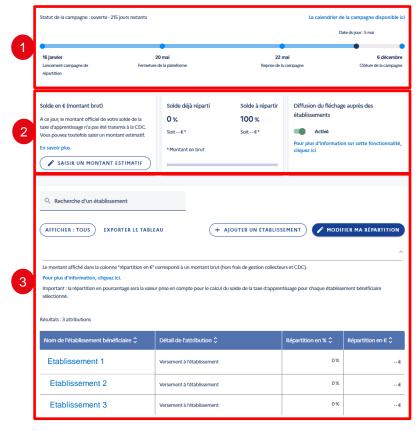
# A partir de juillet :

L'ensemble des fonds collectés par l'Urssaf et la MSA ont été reversés à la Caisse des Dépôts. Les crédits officiellement disponibles vous sont indiqués pour chacun de vos SIRET. Il s'agit des crédits bruts issus de votre DSN avant déduction des frais de gestion de l'Urssaf, de la MSA et de la Caisse des Dépôts.

Les pourcentages de répartition que vous saisissez ensuite sont automatiquement convertis en euros sur la base de ce montant brut officiel.





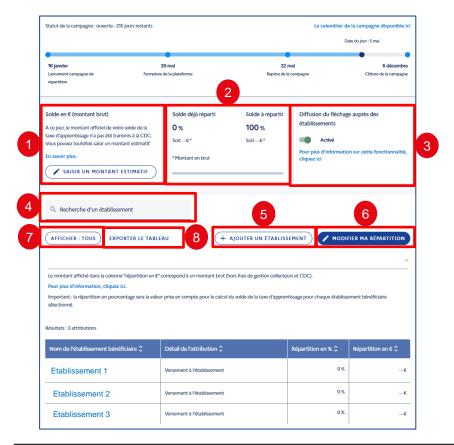


# Focus sur l'ergonomie générale de la « page de synthèse »

- Le bandeau en haut de page présente l'état d'avancement de la campagne. Vous pourrez également consulter le calendrier global en cliquant sur le lien à droite de ce bandeau.
- 2. Le second bandeau de de cette page présente les fonctionnalités relatives à votre solde disponible à la répartition, ainsi qu'à la diffusion de vos fléchages auprès des établissements bénéficiaires (voir page 35) Attention : l'encadré « Solde en € » sera différent lorsque votre solde réel sera constitué (voir page 43)
- 3. Enfin, la dernière partie de cette page vous permet de sélectionner les établissements bénéficiaires de votre solde, et d'agir sur sa répartition en pourcentages (voir page 40). Si votre liste d'établissements bénéficiaires est longue, un bandeau récapitulatif apparaitra en bas de page et vous permettra d'agir directement sur votre répartition, sans avoir à remonter en haut de la page.







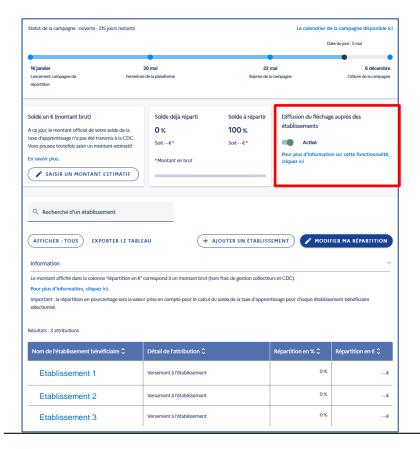
#### Utilisation de la page « Synthèse » :

Voici les actions que vous pouvez effectuer, et les informations que vous pouvez consulter sur cette page Synthèse:

- 1. Du 26 mai à fin juin 2025 : Saisir un montant estimatif pour simuler une répartition (voir page 38-39) De fin juin 2025 à la fin de la campagne de répartition : Consulter le solde en € brut transmis par votre collecteur (voir page 44)
- Récapitulatif du solde déjà réparti et solde à répartir
- Décider d'informer ou non les établissements de vos vœux d'attribution en laissant le bouton de diffusion activé, ou en le désactivant (voir page 35)
- Champ de recherche d'un établissement sélectionné (par raison sociale)
- Ajouter un établissement bénéficiaire
- Répartir votre solde en cliquant sur le bouton « Modifier ma répartition » (voir page 40)
- Filtrer les résultats affichés à l'écran
- Exporter le tableau sous format .csv







### Diffusion du fléchage auprès des établissements

Important : le bouton de diffusion est activé par défaut. Si vous ne souhaitez pas partager vos vœux d'attribution, pensez à le désactiver.

Attention : pour les SIRET appartenant à un groupe, cette fonctionnalité est uniquement disponible pour le SIRET de référence du groupe. Lors de la diffusion des vœux de répartition, les établissements verront dans leur tableau de synthèse uniquement les informations du SIRET de référence ainsi que ses contacts s'ils ont été renseignés.

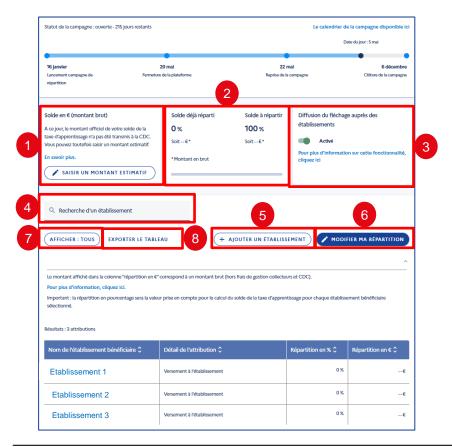




## 3.3.1 Utilisation de la page « Synthèse » du 26 mai à fin juin 2025







### Utilisation de la page « Synthèse » du 26 mai à fin juin 2025

L'Urssaf et la MSA n'ont pas encore reversé à la Caisse des Dépôts les fonds collectés. Voici les actions que vous pouvez effectuer, et les informations que vous pouvez consulter sur cette page Synthèse :

- 1. Saisir un montant estimatif pour simuler une répartition (voir page 38-39)
- 2. Récapitulatif du solde déjà réparti et solde à répartir
- Décider d'informer ou non les établissements de vos vœux d'attribution en laissant le bouton de diffusion activé, ou en le désactivant (voir page 35)
- 4. Champ de recherche d'un établissement sélectionné (par raison sociale)
- Ajouter un établissement bénéficiaire
- Répartir votre solde en cliquant sur le bouton « Modifier ma répartition » (voir page 40)
- 7. Filtrer les résultats affichés à l'écran
- 8. Exporter le tableau sous format .csv





#### Solde en € (montant brut)

A ce jour, le montant officiel de votre solde de la taxe d'apprentissage n'a pas été transmis à la CDC. Vous pouvez toutefois saisir un montant estimatif.

En savoir plus.

SAISIR UN MONTANT ESTIMATIF

Solde déjà réparti

Solde à répartir

0 % Soit --€\* 100 %

Soit--€\*

\* Montant en brut

#### Solde en € (montant brut)

A ce jour, le montant officiel de votre solde de la taxe d'apprentissage n'a pas été transmis à la CDC. Vous pouvez toutefois saisir un montant estimatif.

En savoir plus.

**7528**,30 €

Solde déjà réparti

Solde à répartir

31%

**69** %

Soit 2333,77 €\*

Soit 5194,53 €\*

\* Montant en brut

### « Solde en € » avant constitution du solde réel

Saisir un montant estimatif brut (hors frais de gestion Caisse des Dépôts et collecteurs) avant constitution du fond par la Caisse des Dépôts :

Tant que le montant du solde de la taxe d'apprentissage de votre entreprise n'a pas été transmis par votre collecteur à la Caisse des Dépôts, vous avez la possibilité de saisir un montant estimatif de votre solde disponible, à des fins de simulation.

Le montant réel de votre solde de taxe d'apprentissage sera affiché dès que votre collecteur aura transmis le solde de la taxe d'apprentissage (à la maille SIRET) à la Caisse des Dépôts. Ce montant ne sera pas modifiable. Pour toute régularisation, veuillez contacter votre collecteur.

Pour plus d'informations, cliquez sur le lien « en savoir plus ».

Pour consulter l'encadré « Solde en € » après constitution du solde réel, voir page 44-45









Solde en € (montant brut)	Solde déjà réparti	Solde à répartir
A ce jour, le montant officiel de votre solde de la	31 %	<b>69</b> %
taxe d'apprentissage n'a pas été transmis à la CDC. Vous pouvez toutefois saisir un montant estimatif.	Soit 2333,77 €*	Soit 5194,53 €*
En savoir plus.	*Montant en brut	
7528,30 € 📝 3		

Nom de l'établissement bénéficiaire 🗘	Détail de l'attribution 🗘	Répartition en % 🗘	Répartition en € 🗘	
Etablissement 1	Versement à l'établissement	31%	1 2333,77 €	
Etablissement 2	Versement à l'établissement	0%	0,00€	
Etablissement 3	Versement à l'établissement	0%	0,00€	

### « Solde en € » avant constitution du solde réel

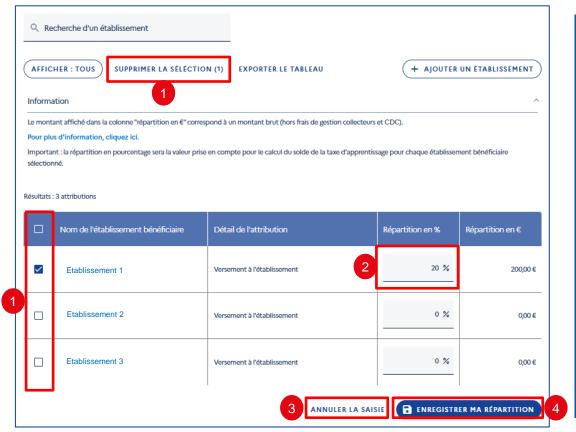
Saisie d'un montant estimatif:

- 1. Le bouton « saisir un montant estimatif » permet de saisir une somme en euros
- 2. Saisir la somme, puis cliquer sur le bouton « Enregistrer » pour confirmer la saisie
- 3. Le bouton « Modifier » permet de saisir un autre montant si nécessaire
- 4. La somme saisie est alors affichée dans l'encadré « Solde déjà réparti » et « Solde à répartir »

Attention: le montant brut affiché dans la colonne « répartition en euros », peut être tronqué pour des raisons techniques. Cette adaptation n'a aucun impact sur le montant net qui sera effectivement versé à l'établissement sélectionné. Seule la répartition en pourcentage est prise en compte pour le calcul des montants à verser aux établissements sélectionnés dans la synthèse.







Sur la page « Synthèse », après avoir cliqué sur le bouton « Modifier ma répartition » : de nouvelles options apparaissent, et le tableau devient modifiable :

- La sélection d'un ou plusieurs établissements grâce aux cases à cocher permet de supprimer la sélection de la liste des établissements bénéficiaires
- Le champ « Répartition en % » permet de saisir un pourcentage de répartition du solde vers l'établissement désigné
- 3. Le bouton « Annuler la saisie » permet d'effacer toute répartition en cours de saisie (les répartitions enregistrées précédemment ne seront pas affectées)
- « Enregistrer ma répartition » permet de sauvegarder les répartitions saisies et affiche à l'écran une pop-in de validation (voir page 41)

Comme les campagnes précédentes, vous pourrez répliquer d'une année sur l'autre vos fléchages. Pour plus d'informations sur la réplication des fléchages, consultez notre page dédiée.

Important : Il est possible que malgré une répartition à 100 % de votre solde, un reliquat de quelques centimes demeure non réparti pour des raisons arithmétiques. Ce reliquat n'est pas bloquant car seule la valeur en pourcentage est prise en compte pour le calcul du solde à verser aux établissements sélectionnés.







Après avoir cliqué sur le bouton « Enregistrer ma répartition » : Une pop-in de validation apparait à l'écran

- 1. « Fermer » renvoie vers la page synthèse
- « Retour à la synthèse » pour revenir également à la page synthèse
- 3. « Voir le suivi des versements » renvoie vers la page « Suivi des versements »
- 4. Le bouton « Cliquez ici » ouvre un nouvel onglet de votre navigateur vers une page permettant de consulter le calendrier de la campagne

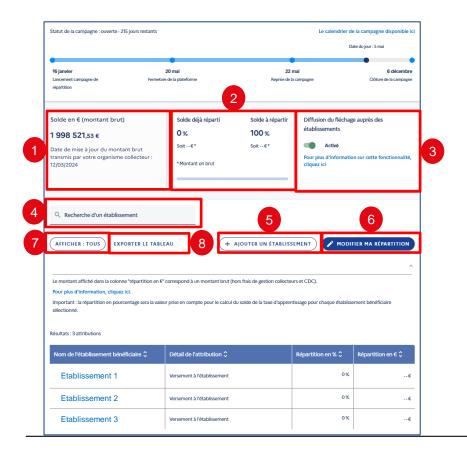




## 3.3.2 Utilisation de la page « Synthèse » de fin juin 2025 à la fin de la campagne de répartition







### Utilisation de la page Synthèse de fin juin 2025 à la fin de la campagne de répartition

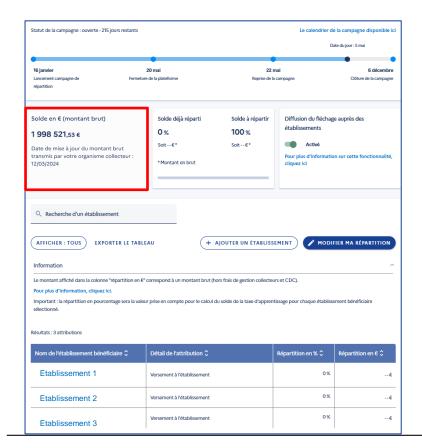
L'Urssaf et la MSA ont reversé à la Caisse des Dépôts les fonds collectés. Voici les actions que vous pouvez effectuer, et les informations que vous pouvez consulter sur cette page Synthèse :

- Consulter le solde en € brut transmis par votre collecteur
- Récapitulatif du solde déjà réparti et solde à répartir
- 3. Décider d'informer ou non les établissements de vos vœux d'attribution en laissant le bouton de diffusion activé, ou en le désactivant (voir page 35)
- 4. Champ de recherche d'un établissement sélectionné (par raison sociale)
- 5. Ajouter un établissement bénéficiaire
- 6. Répartir votre solde en cliquant sur le bouton « Modifier ma répartition » (voir page 46)









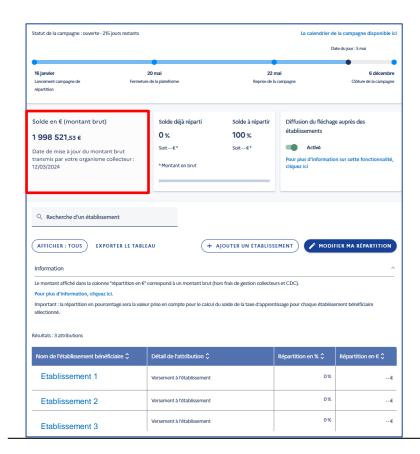
L'unique différence avec la page « Synthèse » **avant** constitution du solde, est l'encadré « Solde en € »

En effet, vous ne pourrez à présent plus saisir de montant estimatif, et le montant brut affiché correspond à votre solde réel disponible à la répartition.

La date de mise à jour du montant brut (hors frais de gestion Caisse des Dépôts et collecteurs) affiché correspond à la date de transmission des informations à la Caisse des Dépôts. Ainsi, les données restituées sur SOLTéA correspondent aux déclarations effectuées jusqu'au mois précédent.





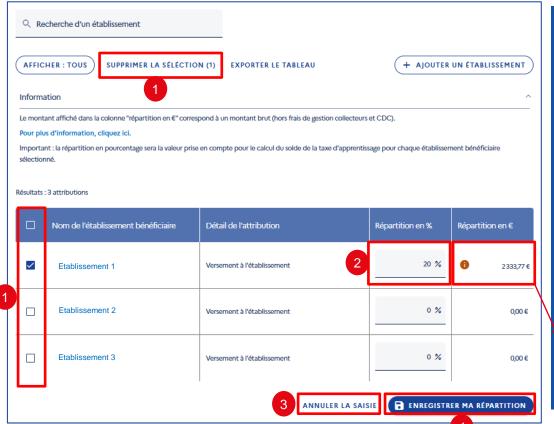


Important : vous avez jusqu'à la date de fin de campagne pour répartir vos crédits à 100 % et ainsi déclencher un virement bancaire. Après cette date, si vous ne complétez pas votre répartition, un virement bancaire sera déclenché sur la base de vos choix exprimés et les crédits restants seront répartis par voie d'algorithme réglementaire.

Important : la répartition en pourcentage sera la valeur prise en compte pour le calcul du solde de la taxe d'apprentissage pour chaque établissement bénéficiaire sélectionné.







Sur la page « Synthèse », après avoir cliqué sur le bouton « Modifier ma répartition », de nouvelles options apparaissent, et le tableau devient modifiable:

- La sélection d'un ou plusieurs établissements grâce aux cases à cocher permet de supprimer la sélection de la liste des établissements bénéficiaires.
- Le champ « Répartition en % » permet de saisir un pourcentage de répartition du solde vers l'établissement désigné
- Le bouton « Annuler la saisie » permet d'effacer toute répartition en cours de saisie (les répartitions enregistrées précédemment ne seront pas affectées)
- 4. « Enregistrer ma répartition » permet de sauvegarder les répartitions saisies et affiche à l'écran une pop-in de validation (voir page 47)

Comme les campagnes précédentes, vous pourrez répliquer d'une année sur l'autre vos fléchages. Pour plus d'informations sur la réplication des fléchages, consultez notre page dédiée.

Important : Il est possible que malgré une répartition à 100 % de votre solde, un reliquat de quelques centimes demeure non réparti pour des raisons arithmétiques. Ce reliquat n'est pas bloquant car seule la valeur en pourcentage est prise en compte pour le calcul du solde à verser aux établissements sélectionnés.

Attention : le montant brut affiché dans la colonne « Répartition en euros », peut être tronqué pour des raisons techniques. Cette adaptation n'a aucun impact sur le montant net qui sera effectivement versé à l'établissement sélectionné. Seule la répartition en pourcentage est prise en compte pour le calcul des montants à verser aux établissements sélectionnés dans la synthèse.









Après avoir cliqué sur le bouton « Enregistrer ma répartition », une pop-in de validation apparait à l'écran :

- 1. « Fermer » renvoie vers la page synthèse
- « Retour à la synthèse » pour revenir également à la page synthèse
- 3. « Voir le suivi des versements » renvoie vers la page « Suivi des versements »
- 4. Le bouton « Cliquez ici » ouvre un nouvel onglet de votre navigateur vers une page permettant de consulter le calendrier de la campagne

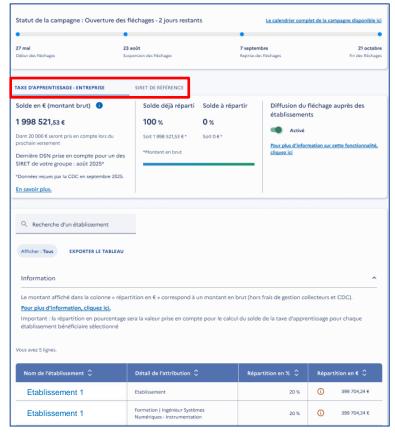




## 3.3.3 Utilisation de la page « Synthèse » en cas de création d'un groupe de SIRET







### <u>Page « Synthèse » en cas de création d'un</u> groupe de SIRET

Si vous avez constitué un groupe de SIRET grâce à la fonctionnalité « Mes groupes » votre solde en € sera affiché via deux onglets différents :

- Le premier onglet « Taxe d'apprentissage Entreprise XXX » affiche la somme des montants bruts des SIRET constituant le groupe.
- Le second « SIRET de référence » présente le solde disponible du SIRET à partir duquel vous avez créé le groupe.

Le fonctionnement de la répartition du solde en tant que groupe est similaire à la répartition dans le cadre d'un seul SIRET. C'est donc le montant affiché via le premier onglet « Taxe d'apprentissage — Entreprise XXX » qui sera pris en compte pour la répartition.

Pour plus d'informations sur la fonctionnalité de groupage de SIRET, voir page 13

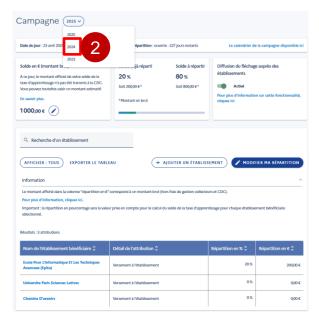


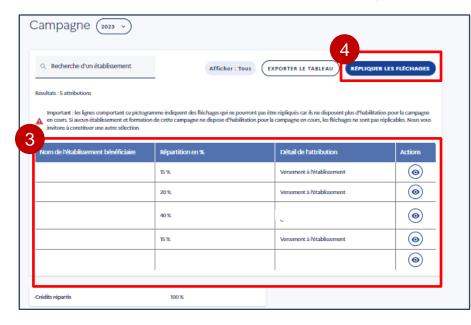


# 3.4. Constituer un panier de répartition similaire à une campagne précédente



#### Direction des Politiques sociales



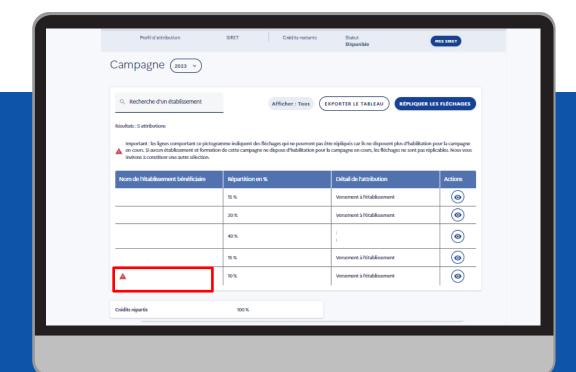


Si vous avez déjà utilisé les services de SOLTéA l'année dernière, vous avez la possibilité constituer le même panier de répartition que la campagne précédente. Pour cela, vous devez réaliser les actions suivantes :

- 1. Rendez-vous sur l'onglet Synthèse
- 2. Choisissez l'année de campagne N-1
- 3. Visualisez le tableau de synthèse de vos répartitions en N-1
- 4. Cliquez sur le bouton « répliquer les fléchages » si vous désirez constituer le même panier
- Attention : si vous avez déjà un panier en cours, celui-ci sera écrasé par l'action de réplication.







D'une campagne à une autre certains établissements peuvent ne plus être habilités par les services de l'État à percevoir le solde de la taxe d'apprentissage.

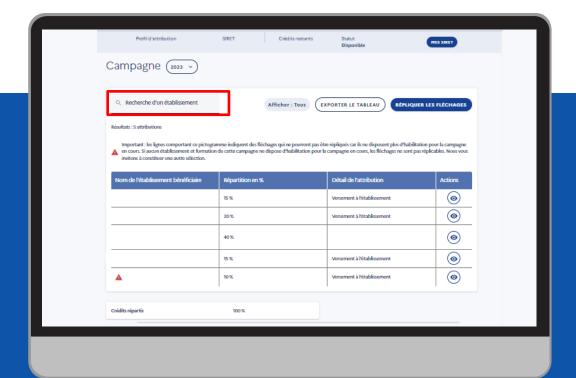
Ces établissements sont identifiés par un pictogramme à côté de leur raison sociale et la réplication à destination de ces derniers est impossible. Pour mieux comprendre, voici les 3 types de réplication que vous pouvez effectuer :

Réplication totale : l'intégralité des attributions de la campagne antérieure a été répliquée avec succès sur la campagne en cours.

Réplication partielle : une partie des établissements, composantes et ou formation n'a pas pu être répliquée sur la campagne en cours







Réplication impossible : tous les établissements, composantes et/ou formations ne sont plus habilités à percevoir le solde de la taxe d'apprentissage sur la campagne en cours. La réplication est donc impossible et vous ne verrez pas de bouton « répliquer les fléchages ». Vous devrez alors constituer votre panier de fléchage.

À noter : le champ de recherche vous permet de rechercher un établissement avec à sa raison sociale.

Pour information : si vous avez répliqué un panier de répartition, vous pouvez toujours le modifier en ajoutant ou en supprimant des établissements ou encore en modifiant les % de répartition entre eux.

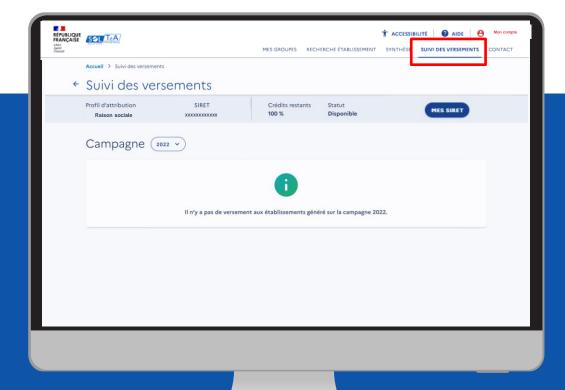




## 3.5. Suivre les versements effectués aux établissements





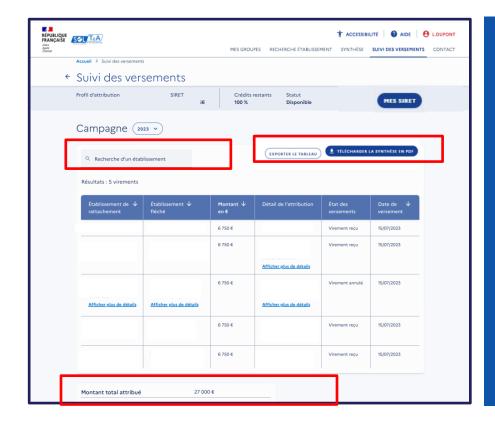


Pour consulter la synthèse de vos versements, cliquez sur l'onglet « Suivi des versement».

Pour chaque campagne, les virements seront visibles à partir de la date du premier versement selon le calendrier disponible dans l'onglet calendrier du portail d'information.







Dans cet onglet, vous avez accès à la synthèse de vos versements. Elle se présente sous forme de tableau et contient les informations suivantes :

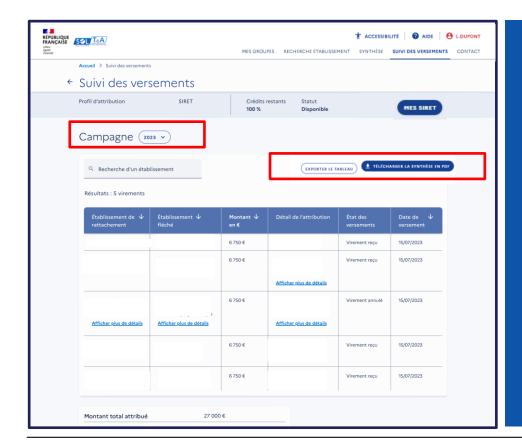
- Nom de l'établissement bénéficiaire (raison sociale)
- Montant versé en euros
- Détail de l'attribution
- État des versements
- Date de versement
- Montant total attribué

Le champ de recherche vous permet de rechercher un établissement grâce à sa raison sociale.

Cette synthèse est disponible au format csv Excel en cliquant sur le bouton « Exporter le tableau » et au format PDF en cliquant sur le bouton « Télécharger la synthèse en PDF ».





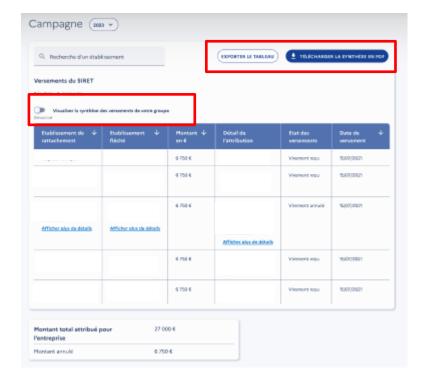


Vous avez également la possibilité de consulter la synthèse des versements des campagnes précédentes en choisissant l'année de la campagne.

Le téléchargement de la synthèse au format csv Excel est aussi possible.







Dans le cas où vous avez constitué un groupe de plusieurs SIRET, vous trouverez le détail des versements correspondant au SIRET sur lequel vous êtes positionné.

Afin de consulter les versements de l'ensemble des SIRET du groupe, vous devez activer le bouton « Visualiser la synthèse des versements de votre groupe ». Lorsque vous activez ce bouton, un tableau récapitulatif affiche le montant cumulé de tous les SIRET du groupe par établissement sélectionné.

La synthèse est exportable au format PDF et regroupera le cumul des montants pour tous les SIRET si le bouton est activité ou bien le détail des montants versés correspondant au SIRET sur lequel vous êtes positionné.

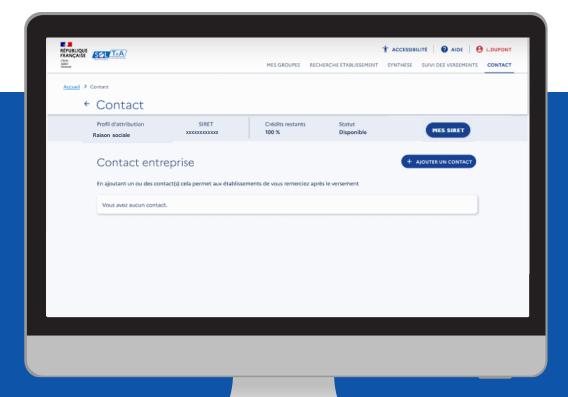




## 3.6. Gérer mes contacts







À partir de 2024, vous avez la possibilité de renseigner jusqu'à 5 contacts pour chacun de vos SIRET, à destination des établissements pour lesquels vous souhaitez répartir votre solde.

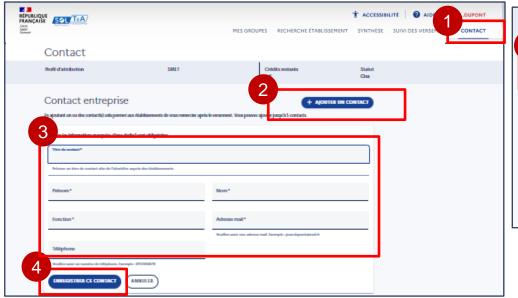
Vos contacts seront portés à la connaissance des établissements sélectionnés, soit pendant la période de répartition si vous avez accepté de diffuser vos vœux d'attribution, soit après le virement bancaire.

À noter qu'il n'est pas obligatoire de renseigner ses coordonnées. Cela vous permet seulement, si vous le souhaitez, de favoriser les échanges partenariaux.











### Pour renseigner vos contacts:

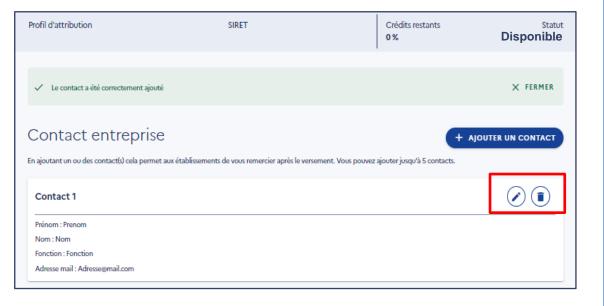
Rendez-vous sur l'onglet « Contact », puis réalisez les actions suivantes :

- 1. Cliquez sur le bouton « Ajouter un contact »
- 2. Renseignez les champs obligatoires à savoir : titre du contact, nom, prénom, fonction et adresse mail
- 3. Cliquez sur « Enregistrer ce contact »
- 4. Un message de confirmation vous indique que le contact a été ajouté

Une gestion





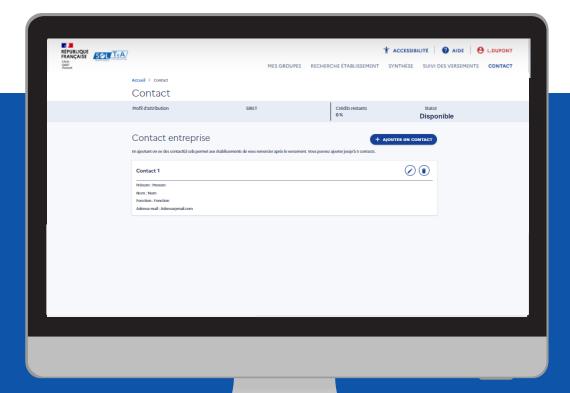


Il est possible de modifier ou supprimer un contact en cliquant sur le pictogramme correspondant. À chaque modification ou suppression un message de confirmation de votre action apparaîtra.

Pour rappel, vos contacts seront portés à la connaissance des établissements sélectionnés après le virement bancaire ou pendant la période de répartition si vous activez le bouton de diffusion de vos vœux d'attribution depuis d'onglet « Synthèse »







À noter qu'un établissement que vous avez sélectionné pendant la campagne précédente pourra consulter vos contacts dans la synthèse de versements grâce aux archives des campagnes antérieures.

Important : si vous avez créé un groupe, les contacts des SIRET du groupe pourront uniquement être portés à la connaissance des employeurs après le virement bancaire. Seuls les contacts du SIRET de référence pourront être visibles pas les établissements sélectionnés pendant la période de répartition, si vous avez accepté de diffusion vos vœux de repartions, le cas contraire, ils seront visibles après le versement bancaire également.

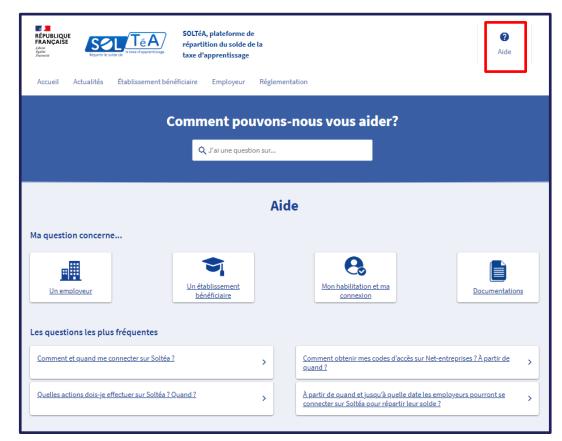




## 4. La FAQ de la plateforme (foire aux questions)







Si vous souhaitez avoir plus d'informations sur la plateforme SOLTéA, nous vous invitons à consulter notre page <u>FAQ</u>. Sur cette page vous pourrez trouver les questions les plus courantes, posées par nos utilisateurs.

Pour accéder à la page <u>FAQ</u>, il vous suffit de cliquer sur le bouton « AIDE » ou « ASSISTANCE » dans le menu en haut de la page.





## 5.Annexe





## 5.1 Cas pratiques : comment créer des groupes ?

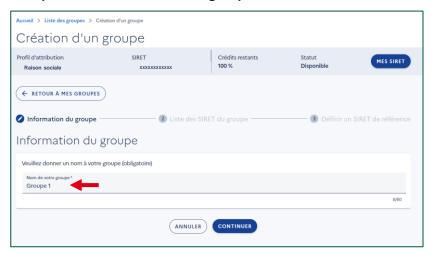




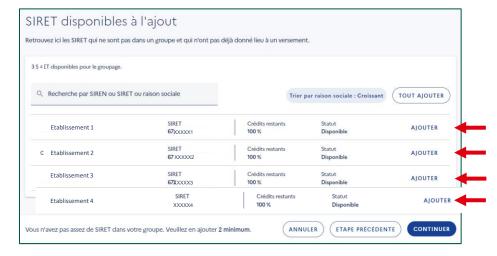
### Cas 1 : Groupe unique

Imaginons que vous souhaitiez créer un groupe avec les SIRET 1, 2, 3 et 4 qui ont respectivement les cotisations suivantes 10 000€, 3 000 €, 4 000€ et 50€, soit une cotisation totale de 17 050€ pour le groupe

### Etape 1: vous nommez votre groupe



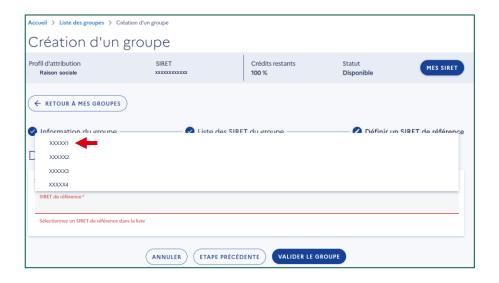
Etape 2 : vous ajoutez les SIRET 1 à 4 dans votre groupe







Etape 3 : vous choisissez un SIRET de référence parmi les 4 SIRET ajoutés dans le groupe. Pour l'exemple vous choisissez le SIRET 1.

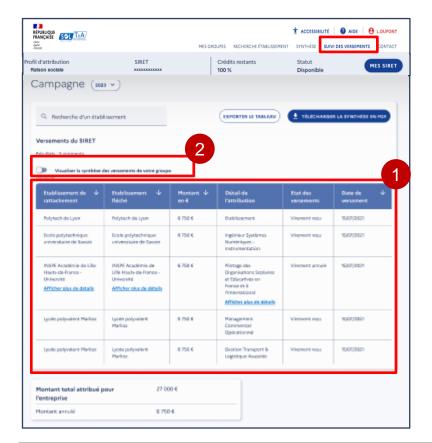


Etape 4 : Après avoir créé le groupe, vous électionnez les établissements vers lesquels vous souhaitez répartir vos crédits avec votre SIRET de référence. Par exemple, vous répartissez 25% des crédits à chacun des 4 établissements sélectionnés.









A la fin de la campagne, dans l'onglet « Suivi des versements », vous pourrez

- 1. Consulter le détail de la répartition pour chaque SIRET du groupe
- Ou bien, consulter la répartition totale vers chaque établissement, pour l'ensemble des SIRET du groupe en activant le bouton « Visualiser la synthèse des versements du groupe »

Pour en savoir plus, consultez la rubrique « <u>Suivre les versements effectués aux établissements</u> » du guide utilisateur.





### Synthèse des versements en euro du cas 1 :

Siret 1 = 10 000€ Siret 3 = 4 000€ Siret 2 = 3 000 € Siret 4 = 50€

Détail des versements					
SIRET	Raison sociale	% de répartition	Etablissement bénéficiaire	Montant versé	
XXXXX1	Etablissement 1	25%	Université A	2 500,00 €	
XXXXX1	Etablissement 1	25%	Ecole B	2 500,00 €	
XXXXX1	Etablissement 1	25%	Association C	2 500,00 €	
XXXXX1	Etablissement 1	25%	ESAT D	2 500,00 €	
XXXXX2	Etablissement 2	25%	Université A	750,00€	
XXXXX2	Etablissement 2	25%	Ecole B	750,00€	
XXXXX2	Etablissement 2	25%	Association C	750,00€	
XXXXX2	Etablissement 2	25%	ESAT D	750,00€	
XXXXX3	Etablissement 3	25%	Université A	1 000,00€	
XXXXX3	Etablissement 3	25%	Ecole B	1 000,00€	
XXXXX3	Etablissement 3	25%	Association C	1 000,00€	
XXXXX3	Etablissement 3	25%	ESAT D	1 000,00€	
XXXXX4	Etablissement 4	25%	Université A	12,50€	
XXXXX4	Etablissement 4	25%	Ecole B	12,50€	
XXXXX4	Etablissement 4	25%	Association C	12,50€	
XXXXX4	Etablissement 4	25%	ESAT D	12,50€	



Total par EB		
Etablissement 🖵	Montant perçu	
Association C	4 262,50 €	
Ecole B	4 262,50 €	
ESAT D	4 262,50 €	
Université A	4 262,50 €	
Total général	17 050,00 €	

**Rappel : à la fin de la campagne**, dans l'onglet « Suivi des versements », vous pouvez consulter le détail de la répartition pour chaque SIRET du groupe ou bien la répartition totale vers chaque établissement pour l'ensemble des SIRET du groupe.

Pour en savoir plus, consultez la rubrique « <u>Suivre les versements effectués aux établissements</u> » du guide utilisateur.







### **Cas 2 : Plusieurs groupes**

Supposons que vous ayez **plusieurs stratégies de répartition** de vos crédits et que vous souhaitiez créer deux groupes « A » et « B » composés chacun de deux SIRET : 1 et 2 pour le groupe A, et 3 et 4 pour le groupe B.

Voici l'état des cotisations pour chacun des groupes :

Groupe 1	Groupe 2
----------	----------

SIRET 1 : 10 000€ SIRET 3 : 4 000€ SIRET 2 : 3 000€ SIRET 4 : 50€

**Total**: 13 000€ pour le groupe **Total**: 4 050€ pour le groupe

Pour mieux comprendre comment créer un groupe, nous vous renvoyons au cas 1

Une fois les groupes créés, vous sélectionnez les établissements que vous souhaitez soutenir pour chaque groupe en utilisant le SIRET de référence du groupe concerné.





Pour le groupe 1, vous répartissez 33,33% de vos crédits à chacune des 3 universités sélectionnées :

Création Groupe 1 (contenant les SIRET XXXXXX1 et XXXXXX2 )					
SIRET de référence ((utilisé pour le fléchage)	Raison sociale	% de répartition	Etablissement bénéficiaire		
	Etablissement 1	33,3333333333333	Université A		
XXXXX1		33,3333333333333	Université B		
		33,3333333333333	Université C		

Pour le **groupe 2**, vous répartissez pour deux écoles 25% puis 50% pour une autre :

Création Groupe 2 (contenant les SIRET XXXXXX3 et XXXXXX4 )					
SIRET de référence (utilisé pour le fléchage)	Raison sociale	% de répartition	Etablissement bénéficiaire		
	Etablissement 3	50,0%	Ecole 1		
XXXXX3		25,0%	Ecole 2		
		25,0%	Ecole 3		

### Synthèse des versements en euro du cas 2 :

Détail des versements Groupe 1					
SIRET	Raison sociale	% de répartition	Etablissement bénéficiaire	Montant versé	
XXXXX1	Etablissement 1	33,3333333333333	Université A	3 333,33 €	
XXXXX1	Etablissement 1	33,3333333333333	Université B	3 333,33 €	
XXXXX1	Etablissement 1	33,3333333333333	Université C	3 333,33 €	
XXXXX2	Etablissement 2	33,3333333333333	Université A	1 000,00 €	
XXXXX2	Etablissement 2	33,3333333333333	Université B	1 000,00 €	
XXXXX2	Etablissement 2	33,3333333333333	Université C	1 000,00 €	

Détail des versements Groupe 2					
SIRET	Raison sociale	% de répartition	Etablissement bénéficiaire	Montant versé	
XXXXX3	Etablissement 3	50,0%	Ecole 1	2 000,00€	
XXXXX3	Etablissement 3	25,0%	Ecole 2	1 000,00 €	
XXXXX3	Etablissement 3	25,0%	Ecole 3	1 000,00 €	
XXXXX4	Etablissement 4	50,0%	Ecole 1	25,00€	
XXXXX4	Etablissement 4	25,0%	Ecole 2	12,50€	
XXXXX4	Etablissement 4	25,0%	Ecole 3	12,50€	

Total par EB - Groupe 1	
Etablissement	Montant perçu
Université A	4 333,33 €
Université B	4 333,33 €
Université C	4 333,33 €
Total général	13 000,00 €

Total par EB - Groupe 2			
Etablissement	Montant perçu		
Ecole 1	2 025,00		
Ecole 2	1 012,50		
Ecole 3	1 012,50		
Total général	4 050,00		

**Rappel : à la fin de la campagne**, dans l'onglet « Suivi des versements », vous pouvez consulter le détail de la répartition pour chaque SIRET du groupe ou bien la répartition totale vers chaque établissement pour l'ensemble des SIRET du groupe.

Pour en savoir plus, consultez la rubrique « <u>Suivre les versements effectués aux établissements</u> » du guide utilisateur.





Liberté Égalité Fraternité



soltea.education.gouv.fr

